

La destruction des nids

Pourquoi ?

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon asiatique s'est acclimaté en France et s'est fortement développé en nourrissant ses larves des insectes et notamment nos précieuses butineuses les abeilles. Cette espèce représente aujourd'hui une **menace pour la biodiversité et pour l'apiculture, et a été classée « espèce exotique envahissante et nuisible ».**

La **destruction des colonies** reste la méthode la plus efficace pour diminuer les populations de Frelon asiatique.

Quels types de nids ?

Le **nid primaire** : Vulnérable aux intempéries, il est toujours placé sous abri (cabanon de jardin, hangar, derrière des volets, sous des chaises de jardin...). Ce nid n'abrite



que quelques sujets. Le jour, la reine quitte régulièrement le nid, il est donc impératif de **procéder à sa destruction en soirée** afin de s'assurer de la présence de la reine et d'éviter ainsi qu'elle construise un nouveau nid.

Le **nid secondaire** : La colonie grossissant de jour en jour, la reine quitte le nid primaire pour construire un nid



secondaire imperméable capable d'accueillir plusieurs milliers d'individus. Ce nid est généralement situé à la cime d'un arbre. Fin août, la colonie atteint son pic d'activité et le nid sa taille maximale. Courant octobre, avec la baisse des températures, la reine pond les futurs mâles et les fondatrices (environ 300 sujets) qui quitteront le nid afin de créer de nouvelles colonies au printemps suivant.

Par qui ?

La destruction des nids doit être réalisée **par des professionnels** surtout en période de forte activité (août/septembre). Un **personnel qualifié utilise une combinaison étanche et des produits adaptés et homologués**, garantissant la destruction complète du nid et son **évacuation** (risque limité de déplacement de la colonie).

J'ai trouvé un nid.

Quelle est la marche à suivre ?

Si vous trouvez un nid, adressez-vous à votre mairie :



Un **réfèrent communal** se rendra sur place et s'assurera qu'il s'agit bien d'un nid de Frelon asiatique actif. Il remplira une **fiche d'intervention** et fera intervenir une entreprise spécialisée dans les plus brefs délais.

Domaine public : interventions prises en charge par la commune.

Propriétés privées : la commune fera intervenir une entreprise, avec l'accord du propriétaire, et refacturera à ce dernier la part à sa charge.

La part demandée au propriétaire est variable selon les communes du territoire.

Lannion-Trégor Communauté participera en octroyant aux communes 15 € par nid primaire détruit, et 25 € par nid secondaire détruit (Fonds de concours 2017).

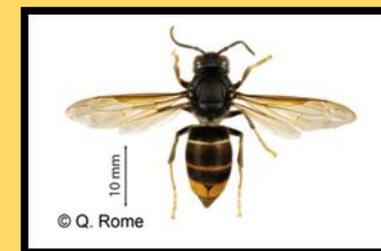


Lannion-Trégor Communauté
1 rue Monge - CS10761
22307 Lannion Cedex

<http://www.lannion-tregor.com/fr/environnement/lutte-contre-les-especes-invasives/le-frelon-asiatique.html>

Source des textes et illustrations : Rome, Q., Villemant, C. Le Frelon asiatique *Vespa velutina* - Inventaire national du Patrimoine naturel. In: Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. Site Web. <http://frelonasiatique.mnhn.fr> consulté le 16/05/2017

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Stratégie intercommunale de destruction des nids



Savoir l'identifier

Frelon asiatique :

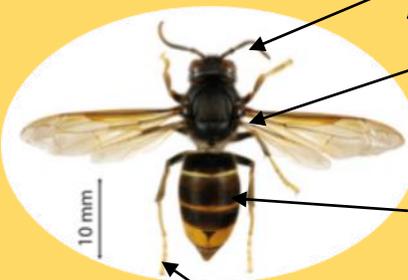
Taille : entre 17 et 32mm

Tête noire,
face jaune orangé

Thorax entièrement
brun-noir

Abdomen
majoritairement brun-
noir et 3 bandes
jaunes : 2 fines et une
large

Pattes jaunes aux extrémités



Nid : parfois sous un toit, dans un mur ou dans le sol comme le Frelon d'Europe, mais il préfère nettement l'installer **dans les hautes branches d'un arbre (nid secondaire)**. Un gros nid rond ou ovale placé à plus de 10m de haut et autour duquel volent de grosses «guêpes noires» ne peut être qu'un nid de frelon asiatique. Ouverture petite et latérale.

A ne pas confondre !

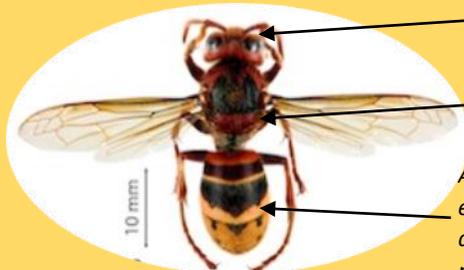
Frelon d'Europe :

Taille : 18-23mm (ouvrières) /25-35 mm (reines)

Tête rousse,
face jaune

Thorax noir et
roux

Abdomen presque
entièrement jaune,
avec des dessins
noirs

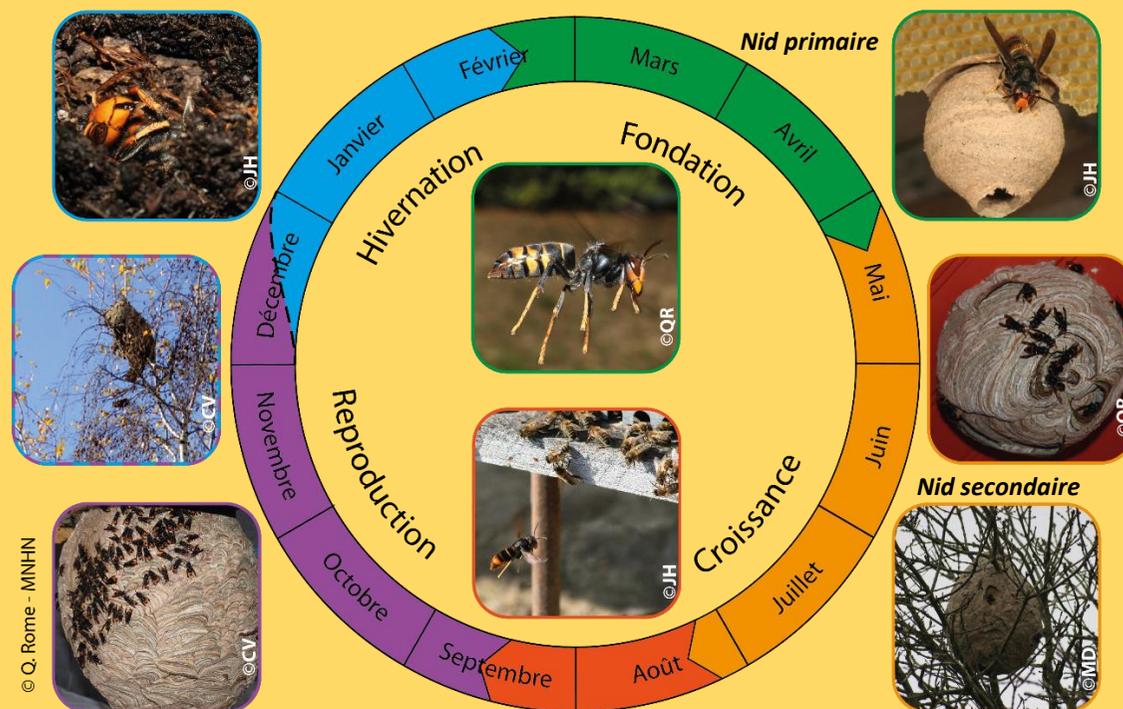


Nid : généralement construit dans un tronc creux ou sous un abri, parfois dans le sol, mais jamais en haut des grands arbres.



Large ouverture
dirigée vers le bas

Cycle de vie de Vespa velutina



Faut-il piéger ?

Le piégeage de printemps est à éviter

Cette espèce produit de très nombreuses femelles fondatrices (plus de 500 pour un gros nid), et le printemps est la période où la mortalité des fondatrices de frelons comme de guêpes est la plus élevée, en grande partie du fait de la compétition intervenant entre individus d'une même espèce. **Détruire certaines fondatrices à cette période est inefficace et puisqu'on ne fait que laisser la place à d'autres.** De plus, il n'y a actuellement aucun piège réellement sélectif vis-à-vis du Frelon asiatique. **On risque donc de piéger de nombreuses espèces** (y compris des espèces protégées ou des espèces pollinisatrices).

Une exception : le voisinage des ruches

Le piégeage est recommandé **en cas d'attaque de Frelon asiatique sur un rucher et uniquement dans ce cas.** Il faut poser des pièges les plus sélectifs possibles **uniquement au niveau du rucher.** Ceci permet de diminuer la pression de prédation et d'affaiblir les colonies de frelons proches du rucher. Ces pièges doivent être en général posés à partir du mois de juin et jusqu'à la fin de la saison de prédation (octobre à mi-novembre).

Un danger pour l'homme ?

Aucune des deux espèces de frelons n'est agressive envers l'homme sauf si l'on se rapproche trop près des nids ou s'il se sent menacé. Une piqûre est douloureuse mais pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille (attention cependant aux personnes allergiques!).